PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

Secrétaire de séance : Bernard GALLION

<u>Présents</u>: Jean-Pierre ARRAGON, Sandrine BRONNER, Fabrice CHIVAL, Arnaud CURNILLON, Julie DELOT, Karine FLECHON, Bernard GALLION, Gérard GROBOZ, Nadine GROBOZ, David GUICHON, Joëlle PENIN, Aline PIOTELAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claude BREVET à Fabrice CHIVAL, Patrick DEMERS à Karine FLECHON Jean-Paul NEVEU à Jean-Pierre ARRAGON.

- ✓ Le compte rendu du dernier Procès-Verbal du 05 Août 2022 est approuvé.
- ✓ Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations : Modifications des règlements intérieurs du Restaurant scolaire et de la Garderie, Encaissement de chèques de dons, Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

✓ Délibérations :

1 – Modification des règlements intérieurs du Restaurant scolaire et de la Garderie

La commission scolaire présidée par Sandrine BRONNER s'est réunie à plusieurs reprises pour toiletter les règlements intérieurs du Restaurant Scolaire et de la Garderie afin de les adapter aux conditions actuelles de fonctionnements de ces 2 services et de mettre l'accent sur les obligations de chacune des parties (enfants, parents, personnel communal, Commune). Les modifications apportées à chacun des 2 règlements intérieurs ont été exposées au Conseil Municipal y compris les paragraphes concernant le prix de chacune de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour signer les 2 règlements intérieurs dans la version présentée lors du Conseil Municipal pour une mise en application immédiate après informations des différentes parties. Il est également décidé de ne pas augmenter le prix de ces 2 services jusqu'au 31 décembre 2022. Les prix pourront être révisés au 01 janvier 2023 si la conjoncture actuelle se poursuit.

2 - Encaissement de Chèques au profit de la Commune :

Deux usagers désirant garder l'anonymat ont fait don à la Commune de sommes de 400,81 € et de 150,00 € sous forme de chèques libellés à l'ordre du Trésor Public. Après avoir exposé la situation, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser ces 2 chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour encaisser les deux chèques.

3 - Lancement du Projet de Sécurisation de la RD52 :

Comme indiqué dans le compte rendu du Conseil Municipal du 06/05/2022, le projet de Sécurisation de la RD52 présenté aux habitants lors de la réunion du 13 mai dernier a fait l'objet d'une étude réalisée par l'ADIA (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain). La consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'apaisement des entrées de village sur la RD 52 est maintenant lancée et la date limite des offres fixée au 06 octobre prochain. Afin de pouvoir poursuivre ce projet dans les temps, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager les démarches nécessaires au bon déroulement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires à l'avancement et au bon déroulement du projet d'aménagement et d'apaisement des entrées de village sur la RD 52.

4 - Lancement du Plan Local d'Urbanisme :

Comme indiqué dans le compte rendu du Conseil Municipal du 30/05/2022, le projet de révision du PLU est lancé. Un recueil de données agricoles présenté à la Commission PLU s'inscrit dans le cadre de la phase diagnostic de l'étude pour la révision du PLU. Ce diagnostic sera présenté aux élus et aux personnes publiques associées aux mois de septembre, octobre et fera ensuite l'objet d'une présentation en réunion publique. Dans l'optique de ces échéances, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager les démarches nécessaires au bon déroulement de la révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires à l'avancement et au bon déroulement du projet de révision du PLU.

5 – Désignation d'un référent AU SYNDICAT EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Un référent EPAGE doit être désigné au niveau communal pour assurer l'interface entre la Commune et l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. De par ses connaissances du territoire local et de son engagement municipal passé et avec son accord, il est proposé de nommé André PAUGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour nommer André PAUGET, référent EPAGE de la Commune.

6 - Demande d'un VTU au SDIS :

A la demande du chef de Corps des pompiers de Meillonnas, une demande de VTU (Véhicule Tous Usages) a été effectuée au SDIS de l'Ain afin de remplacer le véhicule actuel. Les VTU mis à la réforme par le SDIS de l'Ain sont en effet transférés aux CPNI en fonction des demandes. M. le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'accepter le transfert de propriété du VTU du SDIS vers la commune si toutefois la demande auprès du SDIS aboutissait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour accepter le don d'un VTU par le SDIS à la Commune.

7 - Adhésion au Groupement de Communes « Voirie GBA » :

La compétence « Voirie » sera transférée à la commune au 01/01/2023, toutefois, un Groupement de Commune « Voirie GBA » verra le jour à cette même date, afin de bénéficier de prix négociés et d'un service de suivi des travaux. Pour bénéficier de ses services, il faut demander l'adhésion au Groupement de Communes « Voirie GBA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour que la Commune adhère au Groupement de Communes « Voirie GBA ».

8 - Remplacement Secrétaire de Mairie :

Pour procéder au remplacement d'une secrétaire de Mairie ayant demandé sa mutation, une offre d'emploi a été diffusée et des entretiens réalisés. Une nouvelle secrétaire sera nommée et prendra ses fonctions dès que son contrat sera entériné par les différentes parties et le préavis dans sa Mairie actuelle arrivé à terme. Pour valider cette nouvelle arrivée, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat de travail à temps complet respectant les conditions de salaires présentés en Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire pour que soit embauchée Julia DIVERCHY au poste de Secrétaire de 1^{er} Grade – échelon.... et l'autorise à signer son contrat de travail dans les plus brefs délais.

✓ Compte rendu des Commissions et Délégations

Scolaire et périscolaire :

- La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, les professeurs des Écoles ont pu accueillir 114 élèves sur les 118 inscrits (3 élèves ont déménagé et un autre ne s'est pas manifesté). Pour rappel, le seuil de fermeture d'une classe est de 104 élèves.
- Le projet d'École arrivera à son terme à la fin de l'année scolaire 2022 2023. L'Équipe enseignante est déjà en phase de réflexion et s'orienterait vers un projet d'École intégrant pour la première fois les services annexes de garderie et de restauration scolaire autour des sujets d'actualité que sont l'Environnement et l'Écologie comme fils conducteurs.
- Le « Plan de Relance Numérique » a permis d'équiper l'École de tablettes, de TNI (Tableau Numérique Interactif) et d'un écran tactile interactif pour les maternelles. Le matériel a été entièrement livré et installé, une formation prévue avec les enseignants aura lieu le 26 septembre prochain. La subvention d'État a été perçue en partie (30 %), les 70 % feront l'objet d'une demande de versement après que le Comptable du Trésor Public ait réalisé le bilan financier de l'opération (recettes et dépenses engagées par la commune dans le cadre de ce projet).

Biens communaux (Terrains, foncier) :

Une convention entre le bailleur social « Bourg Habitat » et la Commune détaille les modalités de rétrocession des espaces verts des « Vergers d'Alix » à la Commune. Après une visite sur place avec une représentante de Bourg Habitat, il a été validé que des travaux de mises à niveau doivent encore être effectués par le bailleur social avant que les espaces verts ne soient définitivement transférés à la Commune. La Commune s'engagera alors à entretenir les espaces verts et les locaux poubelles contre une rétribution financière annuelle de 2 650 €

Prévention, sécurité routière et Signalisation :

- Comme indiqué dans le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2022, l'arrêt de car de Sanciat sera très prochainement signalé par des feux clignotants qui devraient être installés le 14 septembre prochain par l'entreprise GIROD Signalétique. Un signalement au sol devrait également être installé.
- Une demande de pose d'un miroir de sécurité à l'intersection de la Rue du Calvaire et de la RD52 a été
 effectuée en Mairie. L'existence d'un panneau STOP à cette intersection a suscité des interrogations sur la
 possibilité offerte à la Commune de répondre de façon favorable à cette demande. Des informations
 complémentaires seront demandées aux services compétents du Département par la Commission en charge
 du dossier.
- Les contrôles triennaux des points d'eaux incendie par le Centre d'Incendie et de Secours de Val Revermont auront lieu d'ici la fin de l'année 2022. Pour rappel, les pompiers de Meillonnas effectuent cette même vérification tous les ans.
- Une visite de la sous-commission du SDIS relative à la prévention du risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public a eu lieu le 26 juillet à la Salle des Fêtes et à la MAS des Montaines. Les voyants sont tous au verts pour la Mas des Montaines qui verra la prochaine sous-commission du SDIS dans 3 ans. Les bons résultats successifs obtenus à la salle des Fêtes permettront de décaler la prochaine visite à 5 ans (en 2027) et non aux 3 ans réglementaires comme à l'habitude.

- Information - Communication - Internet :

La première séance d'accompagnement au numérique a été réalisée à la salle de réunion de la Salle des Fêtes dans le cadre de la convention signée avec Val Revermont. 7 habitants du village ont ainsi pu bénéficier des services du référent informatique sur ce premier atelier hebdomadaire du vendredi après-midi. Un planning des sujets proposés dans les villages voisins sera disponible sur Panneau-Pocket et sur le site Internet de la Commune. Il ne sera pas nécessaire d'être résident dans le village d'accueil pour s'inscrire.

Affaires culturelles, Patrimoine tourisme :

Après tout le travail réalisé dans le cadre du Concours « Mon Beau Village » et pour faciliter les visites des personnes amenées à se promener dans le centre village, il a été décidé de signaler les 2 parcs et la bibliothèque par des panneaux d'affichages. Aussi, et avec le concours de RECAM et des bénévoles de la bibliothèque, il est proposé de nommer les 2 parcs « Parc Balland » et « Parc du Guétali » et la bibliothèque « Bibliothèque du Parc ».

✓ Infos diverses :

- La Fête Communale et la Vogue ont eu un beau succès, les propriétaires d'attractions et de manèges et l'association du XV du Clocher sont très satisfaits de la fréquentation. Le marché réalisé le dimanche a quant à lui eu moins de succès, l'organisation sera à repenser pour l'année prochaine.
 - L'utilisation de la salle des Fêtes a montré à cette occasion quelques points de défaillance à corriger notamment dans les cuisines où les évacuations d'eaux sales et le lave-vaisselle ont été défaillants. Les bacs inox et la porte de la chambre froide ont également montrés quelques signes de vétusté. Un bilan du fonctionnement de la salle des Fêtes devra être réalisé afin de déterminer les travaux ou achats de matériel à engager.
- Malgré la veille réalisée autour de l'ambroisie et l'arrachage de pieds durant le mois d'août, une importante pousse a eu lieu fin août. Les agriculteurs, soucieux de veiller à la non-prolifération de cette plante hautement allergisante et néfaste pour les cultures, ont grandement œuvrés pour le bien collectif en arrachant de très nombreux pieds sur un temps contraint. Il en a été de même pour l'arrachage de chardons. Une carte des sites concernés est tenue à jour en Mairie.
- De nombreux travaux de PATA (Points A Temps Automatiques) ont été réalisés et signalés dans la semaine sur l'ensemble des routes du village. Un balayage aura lieu sur les routes concernées dès la semaine prochaine.
- Après validation avec la DRAC concernant la réparation des dégâts constatés sur la nef de l'Église (voir compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2022), il est décidé de contacter très rapidement la société BARBEROT qui a réalisé les travaux, afin d'envisager les réparations dans le cadre de l'assurance décennale si cela est encore possible.
 - Concernant la toiture de l'Église, des images et vidéos prises à l'aide d'un drone permettront d'évaluer la nature des travaux à engager afin de réparer la toiture du clôcher.
- Les allées du cimetière ne permettent pas actuellement d'accéder à l'ensemble des tombes du fait de l'orientation de celles-ci. Il est donc décidé que lors du renouvellement des concessions, les nouvelles tombes soient orientées face aux allées. Des travaux d'évacuation de pierres tombales et d'ossements ont été réalisés sur des concessions non renouvelées comme l'oblige les règlements actuels.
- Une visite du Château a été organisée à destination des Bâtiments de France.
- Un food truck a fait une demande d'autorisation pour proposer ses services le vendredi soir. Pour ne pas nuire à l'activité des restaurants du village, il sera proposé au restaurateur ambulant les créneaux du lundi soir ou du dimanche soir.

✓ Prochaines dates :

- Assemblée Générale du Foyer Rural : samedi 03 septembre à 10 h
- Réunion PLU: mercredi 7 septembre à 10 h
- Conférence Territoriale à Verjon : jeudi 15 septembre à 19 h
- Assemblée Générale du Sou des Écoles : vendredi 16 septembre à 20 h
- Randonnée pédestre du CAFE : dimanche 18 septembre à 7 h 45
- Conférence des Maires : lundi 19 septembre à 18 h
- Opération « Nettovons la Nature » : samedi 24 septembre à 8 h 30
- Virade de l'espoir (circuit traversant Meillonnas) : dimanche 25 septembre, le matin
- Conseil Municipal : vendredi 7 octobre à 20 h 30
- Opération « Premières pages » à la Bibliothèque du Parc : samedi 8 octobre à 10 h